

55^e CONSEIL DIRECTEUR

68^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2016

CD55.R11
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD55.R11

ANALYSE DES MANDATS DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

LE 55^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport intitulé *Analyse des mandats de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CD55/18, Rev. 1), lequel présente le statut des résolutions adoptées par le Conseil directeur et par la Conférence sanitaire panaméricaine, en leur qualité de Comité régional de l'OMS pour les Amériques, au cours des 17 dernières années (1999-2015), et présente aussi des recommandations concernant les résolutions à considérer comme caduques et concernant les exigences en matière de rapports ;

Notant que plusieurs résolutions n'ont pas d'exigences définies pour ce qui est de soumettre un rapport aux Organes directeurs,

DÉCIDE :

1. D'entériner les recommandations contenues dans le rapport intitulé *Analyse des mandats de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CD55/18, Rev. 1) concernant les résolutions à considérer comme caduques et concernant la soumission de rapports ; en d'autres termes, d'instaurer une pratique consistant à soumettre des rapports selon des délais fixés et de déclarer caduques les résolutions qui ont été entièrement remplacées par des résolutions ultérieures, ou dont on considère que les engagements ont été remplis.
 2. De demander à la Directrice de :
 - a) maintenir la pratique consistant à définir les exigences relatives à la soumission de rapports sur la mise en œuvre des résolutions, en fixant une date limite précise
-

- pour faire rapport au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine ;
- b) présenter, au moins tous les trois ans, des analyses similaires portant sur les résolutions, afin de déclarer certaines résolutions caduques au besoin.

(Huitième réunion, le 29 septembre 2016)